



# CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES 6 ARMES Toutes Catégories

Entériné le 8 octobre 2011 par le Comité Directeur de la Ligue

## PREAMBULE

Ce cahier des charges s'applique à toutes les épreuves ayant lieu sur Territoire de la Ligue. Les épreuves nationales et internationales, possèdent en plus leur propre cahier des charges. Les épreuves Départementales peuvent avoir un cahier des charges adapté au particularisme de leur Département, sous réserve qu'il est été validé par la Ligue.

### 1) OBLIGATIONS MATERIELLES

#### LE BATIMENT

-Salle de compétition : disposer d'un espace permettant l'installation d'un **nombre de pistes suffisant pour organiser le 1<sup>er</sup> tour en une vague**.

*Prévoir une piste centrale ou un podium (hauteur 0,50 m maximum) pour les finales.*

-**Prévoir**

- Des vestiaires avec douches pour les tireurs
- Une infirmerie pour les soins (*voire contrôle anti-dopage éventuel*)
- Une salle réservée à la reprographie et à l'informatique
- Un espace prévu pour les réparations et l'entretien du matériel
- Une salle permettant la réunion du Directoire Technique.
- Un espace buvette - restauration.

#### LES EQUIPEMENTS

##### Plateaux d'évolution

Les organisateurs doivent obligatoirement délimiter les plateaux d'évolutions, pistes, recul et espaces arbitres, avec des barrières, des chaînes ou de la rubalise. Ces plateaux sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres. Il devra tant que possible organiser une circulation tout autour pour les capitaine d'équipes.

Ces derniers seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- ✓ Pendant la minute lors des tableaux d'élimination directe,
- ✓ Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel pendant les poules et tableau

**Pistes** : pistes métalliques aux normes de la catégorie d'âge, suffisamment espacées pour Arbitrer dans de bonnes conditions. L'espace arrière, pour la circulation des tireurs est de 2 mètres minimum.

**Podiums** : pour la proclamation des résultats

**Sonorisation** : à disposition du Directoire Technique, de l'arbitre des finales et éventuellement d'un animateur.

**Affichage** : prévoir 2 à 3 tableaux d'affichage, tant pour les tireurs que pour le public.

**Disposer la banderole de la Ligue en bonne place**

**(à récupérer en même temps que le matériel et les récompenses de la Ligue pour les Championnats)**

## **INFORMATION DE LA COMPETITION**

Le club organisateur doit informer au moins un mois avant l'épreuve:

- La Ligue.,
- Le C.T.R
- Les membres de l'E.T.R
- Les clubs de la Ligue
- Les membres de la commission de la Zone 5

## **ARBITRAGE**

L'organisateur doit inviter, un nombre d'arbitres suffisant proportionnel au nombre de tireurs prévus (cf. règlement) en plus de la règle de 1'arbitre pour plus de trois tireurs engagés.

La commission régionale d'arbitrage nommera un référent de l'arbitrage pour la compétition.

## **REPERAGE DU LIEU DE COMPETITION**

Un fléchage doit être établi sur les axes routiers à l'entrée de la ville ainsi qu'à partir des gares.

Un plan d'accès doit être joint à l'information de l'épreuve.

## **MEDICAL**

L'organisateur prendra toutes dispositions pour assurer la sécurité médicale des tireurs et des accompagnateurs.

**La présence d'un Médecin est obligatoire sur le lieu de la compétition à partir des compétitions de la catégorie minimes** (décision du comité directeur fédéral du 21 juin 2008)

## **ENGAGEMENTS**

### **Obligatoirement en ligne sur site FFE**

Montant fixé annuellement (cf. Règlements Départementaux, Ligue , Zone et F.F.E)

## **POINTAGE DES TIREURS**

Du sérieux du contrôle et du pointage dépend la réussite de la compétition.



- du Tableau d'Elimination Directe.
- des résultats au fur et à mesure du déroulement de l'épreuve

## **TENUES**

Normes en vigueur (Cf. règlement F.F.E.)

Le contrôle devra être assuré par les arbitres.

## **REGLEMENT SPORTIF**

Application des règles F.I.E, FFE, Zone et Ligue.

## **FORMULE**

Se reporter au règlement de chaque épreuve : Département, Ligue, Zone ou Nationale.

## **GESTION INFORMATIQUE DE LA COMPETITION**

Le logiciel « LAMES », agréé par la Fédération Française d'Escrime est à la disposition des organisateurs pour la gestion informatique de l'épreuve.

## **PROTOCOLE**

### **Remise des récompenses**

Dans le cas d'une épreuve regroupant plusieurs armes, afin de ne pas faire attendre les participants et les accompagnateurs, il est demandé d'effectuer la remise des récompenses au fur et à mesure, tout en y accordant un caractère protocolaire, sans perturber le déroulement des épreuves en cours.

### **Récompenses :**

Pour toutes les épreuves, il est obligatoire de récompenser les 8 premiers individuels et les 3 premières équipes. (Ne pas oublier qu'il y a deux troisièmes individuels)

Pour les épreuves minimales, il est obligatoire de récompenser le meilleur benjamin.(récompense fournie par la Ligue)

Si l'épreuve ne comporte que 12 tireurs, ou moins, il faut récompenser le tiers des participants. Toutes autres récompenses supplémentaires peuvent être envisagées.

### **Critériums et championnats**

En plus des récompenses offertes par le club organisateur, la ligue fournit les médailles officielles pour les 3 premiers des championnats individuels et une coupe pour chacune des trois premières équipes, que le match ait eu lieu ou non, par faute de participants.

L'organisateur veillera à faire remettre les récompenses par les personnalités présentes.

## TRANSMISSION DES RESULTATS

### Envoi des résultats

A l'issue de chaque compétition, l'organisateur devra, dans les 48 h 00, transmettre les fichiers .fff et .html :

- à la Ligue & au CTR
- Aux Départements concernés,
- Aux Clubs participants

### Notice :

#### **A/\*Le dossier FFE comportera :**

- Les résultats sous format « .pdf »,

*Il faut pour cela installer une imprimante virtuelle PDF comme Acrobat, PDF Writer ou d'autres logiciels gratuits. L'organisateur pourra ainsi générer plusieurs fichiers (par exemple poules.pdf, tableau.pdf, classement.pdf etc.) qui une fois rassemblés, constitueront un dossier de résultats complet.*

- La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve,

*Cette liste peut être générée au format PDF depuis Engarde, menu « Arbitres », « Document » et ajoutée au dossier de résultats.*

- Le répertoire « En garde » complet compressé (dossier windows zippé),

*L'organisateur devra adresser le dossier Windows dans lequel la compétition a été enregistrée, compressé grâce à un utilitaire gratuit comme par exemple WinZip.*

- Les fichiers fff (ex : amiens\_ehs.fff),

*A créer avec Engarde, à la fin de la compétition : menu « Fichiers », « Fichiers de résultats, autres fichiers », « fichier d'échange FFF ».*

- La composition du Directoire Technique,

RAPPEL : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'à la fin de la saison.

### **Tout manquement à une de ces dispositions par l'organisateur entraînera :**

- **le non versement de l'aide à l'organisation**
- **l'annulation des épreuves leur restant à organiser**
- **la non attribution d'épreuves l'année suivante.**

**L'ETR**  
**M° Sébastien MARCILLOUX**  
**M° Delphine ROQUEPLO**

**Le Président de Ligue**  
**Richard BENOIT**